

PacteNature

Ma commune s'engage pour la nature

Rapport Annuel 2023

Commune de Larochette



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



pactenature.lu

Par la présente et conformément au contrat Pacte Nature, l'administration communale de Larochette, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, composé de :

Martellini Mirko, bourgmestre ;

Jemming Luc, échevin ;

Marques Lima Ana Teresa, échevin ;

transmet ci-joint son rapport annuel pour l'année 2023.

Le Rapport Annuel doit au moins contenir les éléments suivants :

- Chapitre 1** : Résumé des travaux de l'équipe Pacte Nature
- Chapitre 2** : Description des mesures réalisées du programme de travail, y compris une synthèse du programme de travail actualisé de la commune
- Chapitre 3** : Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la politique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles de la commune
- Chapitre 4** : Description de la progression réalisée

À la page 3 de ce document, vous trouverez des précisions concernant le contenu de chacun des chapitres mentionnés ci-dessus.

Lors de la remise du rapport annuel, Klima-Agence se permet de vérifier le respect de la progression annuelle minimale à assurer obligatoirement dans la catégorie de certification atteinte. Au cas où cette progression n'est pas atteinte, la commune est notifiée de redresser le manquement dans les meilleurs délais.

L'original de ce formulaire et les chapitres énoncés ci-dessus sont à envoyer en format PDF à l'adresse pactenature@klima-agence.lu.

Larochette, le 27 février 2024

Signatures du collège des bourgmestre et échevins
et cachet de la commune

The image shows three handwritten signatures in blue ink. In the center is the official seal of the commune of Larochette, which is circular and contains the text 'ADMINISTRATIE COMMUNALE LAROCLETTE' around a central emblem. The signatures are written over and around the seal.

Chapitre 1 : Résumé des travaux de l'équipe Pacte Nature

Jusqu'au moment des élections communales en juin 2023, l'équipe Pacte Nature de la commune de Larochette était composée comme suit:

- M. Nico Dhamen ; échevin et « Naturpaktschäffen »
- M. Marc Diederich ; service technique
- Mme Carine Thinner ; service des espaces verts
- M. Olivier Molitor ; préposé forestier
- Mme Tamara Laterza ; conseiller Pacte Nature.

Au cours de la réunion du 30 janvier 2023, il a été principale question de la préparation de l'audit qui s'est tenu le 23 mars 2023. Après avoir évalué les données existantes, la commune avait atteint un niveau de 37.77 %. En analysant les différentes mesures, on a constaté que la commune a le potentiel d'atteindre la certification de base de 40 % lors du premier audit obligatoire. Les mesures à réaliser encore avant le premier audit ont été abordées et définies (cf. chapitre 2). La prise de délibérations était l'un des aspects les plus importants.

Il a été convenu que la prochaine réunion se tiendra après le premier audit, car il n'est pas nécessaire de la faire avant le premier audit. Cependant, les membres ont été tenus au courant de l'avancement/évolution des mesures et des différentes étapes.

Après l'audit, les décisions politiques ont été prises en vue des élections communales et du fait que le « Naturpaktschäffen » ne sera plus impliqué dans les élections. Il était également conscient, en dehors de l'issue des élections, qu'il n'y aurait probablement pas de réunion avant l'automne en raison de la pause administrative estivale bien connue.

En ce qui concerne les conditions susmentionnées, il a été décidé que l'année 2023 serait principalement consacrée à la création d'une base de données pour les futures mises en œuvre pratiques et que, pour le moment, aucun projet d'envergure ne serait lancé (prévu pour 2024). L'objectif de cette décision était de permettre aux nouveaux responsables politiques de commencer avec le Pacte Nature en bénéficiant d'une base de données stables. D'autre part, de donner la chance/la possibilité aux nouveaux élus politiques d'intégrer leurs idées et leurs priorités dans la politique de protection de la nature et de l'eau dès le début de leur mandat.

Néanmoins, le Pacte Nature a pu travailler dans la mesure du possible pour le bien de la protection de la nature et de l'eau, même si l'année 2023 était confrontée aux élections communales et nationales. L'accent a été mis sur les mesures contenues dans le programme de travail 2023 (cf. chapitre 2).

Une nouvelle équipe a été élue lors des élections dans la commune de Larochette, ce qui a entraîné une nouvelle composition du conseil échevinal. Ce n'est qu'à la fin de septembre que les nouvelles responsabilités politiques, et notamment le poste du « Naturpaktschäffen », étaient attribuées entre les responsables politiques.

En automne 2023 une première réunion avec le nouveau « Naturpaktschäffen » a été organisée. Les principes et buts (structure organisationnelle, processus, etc.) du Pacte Nature, ainsi que son fonctionnement ont été présentés. La mise en place d'une nouvelle équipe Pacte Nature a été évoquée. Dans un premier temps, il a été convenu que l'échevin allait d'abord se pencher sur le Pacte Nature et s'y familiariser.

En 2023 plusieurs réunions de l'équipe Pacte Nature ont eu lieu dans le cadre du Pacte Nature, ainsi qu'avec les responsables administratives et les différentes administrations étatiques:

- 30 janvier 2023: réunion équipe Pacte Nature
- 23 mars 2023: 1^{er} audit
- 5 avril 2023: réunion avec le conseiller en éclairage du Parc naturel de l'Our
- 6 juillet 2023: réunion avec l'arrondissement centre-est (ANF)
- 22 août 2023: réunion avec le préposé forestier
- 24 octobre 2023: réunion avec le nouveau "Naturpaktschäffen"
- 23 novembre: réunion avec l'administration de la nature et des forêts
- 28 novembre 2023: réunion avec l'animatrice de l'eau potable

Chapitre 2 : Description des mesures réalisées du programme de travail, y compris une synthèse du programme de travail actualisée de la commune

1. Stratégie générale

1.1 Stratégie communale pour la protection de l'environnement

Une stratégie communale régionale a été élaborée et finalisée déjà en 2022 par le Natur- & Geopark Möllerdall. Suite à la présentation et à la consultation de la stratégie à la commune, celle-ci a été ajustée en fonction des objectifs de la commune de Larochette. La délibération de cette dernière a été prise lors de la séance du conseil communal du 30 mars 2023.

1.2 Budget communal alloué aux mesures de protection de la nature et de l'eau

Cette mesure doit être évaluée annuellement après le décompte financier de l'année précédente. La moyenne des années 2017-2021 a été prise en compte lors du premier audit. Pour l'année 2023 la moyenne des années 2018-2022 a été calculé. Les calculs effectués pour chaque année sont rétroactifs.

1.3 Budget communal alloué à la sécurisation à long terme de surfaces d'intérêt écologique

L'évaluation de la mesure pour l'année 2022 a été réalisée (cf. 1.2). En 2022, il n'y a pas eu de dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel.

2. Milieu urbain

2.1 Biotopes protégés en milieu urbain

Dans le cadre de la mission de l'inventaire des espaces verts publics en milieu urbain (cf. mesure 2.5), une mise à jour de la cartographie des biotopes protégés en milieu urbain a été demandée.

2.4 Plan d'aménagement et de gestion des espaces verts

Un plan d'aménagement et de gestion des espaces verts a été adopté lors de la séance du conseil communal le 30 mars 2023. Le plan d'aménagement sera adapté après finalisation de la mission mentionnée dans le point 2.5.

2.5 Gestion extensive des espaces verts

En raison du manque de données, il n'a pas été possible d'évaluer cette mesure jusqu'à présent. La commune dispose d'une cartographie des espaces verts gérés de manière extensive, mais elle manque d'inventaire des espaces verts publics dont elle est responsable de l'entretien.

En juillet le Natur- & Geopark Möllerdall a chargé un bureau d'études avec la cartographie de la totalité des espaces verts publics dans le milieu urbain. La mission consiste de la mise en place d'une cartographie avec une banque de données permettant une intégration dans un système SIG et la cartographie des espaces verts publics pour l'ensemble des 12 communes-membres du

Natur- & Geopark Möllerdall. La mission sera finalisée pour le 15 octobre 2024. Plusieurs rendez-vous avec des bureaux d'études ont eu lieu en amont et plusieurs devis ont été sollicités.

De plus un monitoring des espaces verts existants proches de la nature a été ordonné par le Natur- & Geopark Möllerdall pour évaluer la réussite des mises en œuvre.

La commune a décidé de participer à l'appel à projets "Méi Natur an eise Schoulhäff" dans le cadre de la campagne "Méi Natur an eise Stied an Dierfer" par le MECB. Des devis pour des avant-projets ont déjà été demandés au sein de bureau d'études.

2.6 Végétation ligneuse en milieu urbain

Dans le cadre de la mission de l'inventaire des espaces verts publics (cf. mesure 2.5), la végétation ligneuse sera cartographiée en même temps. La cartographie offre la base pour évaluer la mesure 2.6, en d'autres termes pour pouvoir faire le calcul du pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes.

2.7 Plantations en milieu urbain

Le choix de plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes pour toutes les nouvelles plantations a été pris et délibéré pendant la séance du conseil communal du 30 mars 2023.

2.8 Aménagements en faveur de la faune sauvage en milieu urbain

Des surfaces publiques potentielles pour l'installation d'infrastructures en faveur des insectes seront identifiées dans le cadre de la cartographie des espaces verts publics (cf. mesure 2.5). Le bureau d'études a été chargé de faire des proposes et de l'inventaire d'infrastructures existantes.

2.9 Infrastructures spécifiques en faveur des oiseaux et des chauves-souris

Des espaces publics potentielles pour l'installation d'infrastructures en faveur des oiseaux et des chauves-souris seront identifiées dans le cadre de la cartographie des espaces verts publics (cf. mesure 2.5). Le bureau d'études a été chargé de faire des proposes et de l'inventaire d'infrastructures existantes (les bâtiments communaux sont exclus).

Au printemps 2024 la station biologique du Natur- & Geopark Möllerdall fera un inventaire des bâtiments communaux pour identifier le potentiel pour l'installation d'infrastructures en faveur des oiseaux et des chauves-souris. Sur demande de la commune, des proposes concrètes seront établies.

2.10 Mesures de protection des colonies de chauves-souris

Comme chaque année le monitoring des colonies de chauves-souris dans les toits des églises en concertation avec le Natur- & Geopark Möllerdall a eu lieu en juillet 2023. Le rapport n'a pas encore été transmis à la station biologique, donc on ne peut pas encore conclure quelles mesures de protection seront nécessaires.

Cependant il est prévu d'examiner la possibilité d'éteindre l'éclairage de plusieurs bâtiments, notamment églises et chapelles, bien que ceux-ci appartiennent à l'État.

2.16 Promotion de la gestion, de l'exploitation et de l'aménagement extensifs des surfaces privées

L'interdiction de jardins de gravier sera inscrite dans la nouvelle réglementation des bâtisses. De plus la commune souhaite encourager financièrement l'installation de nichoirs pour oiseaux sur les bâtiments privés et l'entretien écologique des haies.

2.17 Concept de réduction de la pollution lumineuse

En vue de l'élaboration du concept de réduction de la pollution lumineuse une réunion avec le conseiller en éclairage du Parc naturel de l'Our a eu lieu en avril.

2.18 Éclairage respectueux de la faune sauvage

La mesure a été réévaluée en tenant compte des données techniques proposées par le conseiller en éclairage (cf. mesure 2.17).

2.19 Plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain

Le plan d'action pollinisateurs a été intégré dans la planification pluriannuelle de la commune (cf. stratégie communale ; mesure 1.1)

3. Milieu des paysages ouverts

3.1 Concept de gestion en faveur de la biodiversité des surfaces en milieu des paysages ouverts

Le concept a été délibérée pendant la séance du conseil communal du 30 mars 2023.

3.2 Exploitation extensive des surfaces agricoles

Il a été constaté que cette mesure n'est pas réalisable dans la commune de Larochette. La commune ne possède qu'une seule surface en milieu ouvert et celle-ci n'est pas utilisée à des fins agricoles.

3.3 Biotopes protégés en milieu ouvert

En vue de la protection des biotopes en milieu ouvert des travaux d'entretien, notamment coupe d'arbres fruitiers dans les vergers (BK09), ont été effectués en hiver 2022/23 et 2023/24. Ces travaux étaient coordonnés par le préposé forestier ou par la station biologique du Natur- & Geopark Möllerdall (*Hecken- a Bongerteprogramm*).

3.4 Structuration paysagère favorisant la biodiversité

Des arbres fruitiers ont été plantés sur trois parcelles appartenant à la commune, derrière l'église de Larochette, dans le cadre du projet "Natura 2000 verbindet" du Natur- & Geopark Möllerdall. Cette action de plantation a été réalisée dans le cadre d'une activité avec l'école. Comme dans les années précédentes, des arbres fruitiers ont été plantés et entretenus en milieu ouvert sous la direction du préposé forestier responsable.

3.11 Mesures en faveur des amphibiens

Il a été constaté que cette mesure n'est pas réalisable dans la commune de Larochette, comme la commune ne possède qu'une seule surface en milieu ouvert. Par conséquent la création de nouvelles mares n'est pas réalisable.

3.14 Plan d'action prioritaire relatif au milieu ouvert

Les plans d'action vergers et chouette chevêche ont été intégrés dans la planification pluriannuelle de la commune (cf. stratégie communale ; mesure 1.1)

4. Milieu aquatique

4.2 Mesures hydromorphologiques

En avril une réunion de concertation avec l'AGE a eu lieu, avec le but d'identifier des mesures prioritaires à mettre en œuvre.

4.3 Mesures de restauration de la continuité écologique des cours d'eau

En avril une réunion de concertation avec l'AGE a eu lieu, avec le but d'identifier des mesures prioritaires à mettre en œuvre.

4.6 Élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines

L'élaboration des programmes de mesures agricoles régionaux est terminée. Les programmes de mesures locaux sont en élaboration.

4.7 Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines

Les mesures déjà en place ont été mises en œuvre de manière continue en 2023 (p.ex. prélèvements d'eau et du sol). En 2023 les subsides ont été demandés pour les autres mesures (par l'animatrice d'eau potable).

4.8 Coopération régionale pour la protection des eaux souterraines

La commune a été représentée à la réunion du comité d'accompagnement d'eau potable du Natur- & Geopark Mëlldall le 13 octobre 2023.

4.13 Plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique

Le plan d'action mares des milieux ouverts a été intégré dans la planification pluriannuelle de la commune (cf. stratégie communale ; mesure 1.1)

5. Milieu forestier

5.12 Plan d'action prioritaire relatif au milieu forestier

Le plan d'action chat sauvage a été intégré dans la planification pluriannuelle de la commune (cf. stratégie communale ; mesure 1.1)

6. Coopération et Communication

6.1 Concept de communication et d'information

Un concept de communication et d'information a été élaboré afin d'informer et de sensibiliser les citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable.

6.2 Offres de formation sur la protection de la nature et de l'eau pour les citoyennes et citoyens

En 2023 en tout 20 offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau ont été mises à disposition dans le cadre du « *Aktivitéeflyer 2022/23* » et « *Aktivitéeflyer 2023/24* ».

6.3 Offres de formation sur la protection de la nature et de l'eau pour le personnel communal

Le personnel communal a participé à des formations externes.

6.4 Sensibilisation du grand public

En 2023 en tout 36 publications sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ont été réalisées.

6.8 Utilisation d'animaux de trait pour la gestion extensive de la nature

En 2023 la commune avait recours à des animaux de traits.

6.9 Utilisation de bois régional

La commune a utilisé du bois issu de sa forêt communale pour la construction d'une aire de jeux, des traverses de bétail et de poteaux.

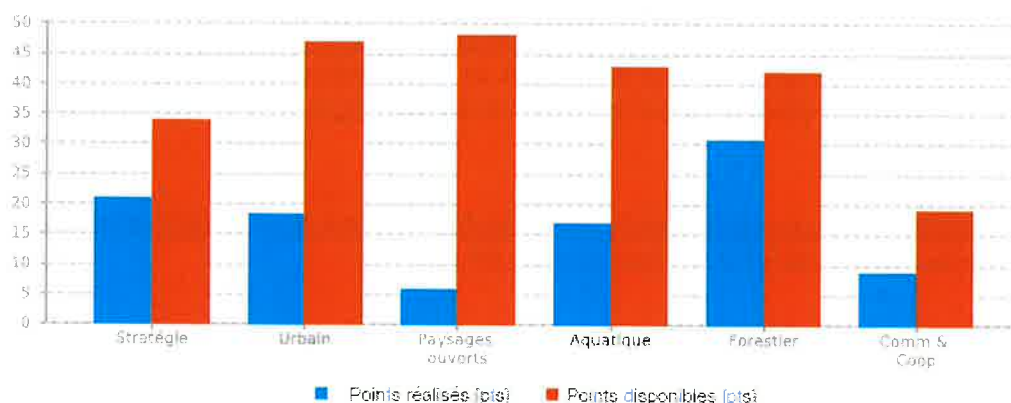
Chapitre 3 : Autoévaluation de l'atteinte des objectifs de la politique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles de la commune

L'objectif principal, c'est-à-dire de réaliser la certification de base a été atteint.

Les autres objectifs de la politique en matière de protection de la nature et des ressources naturelles sont formulés en fonction des forces et faiblesses détectés en élaborant l'État des lieux initial et sur base du premier audit.

Le graphique montre la distribution des points réalisés par domaine thématique après le premier audit :

Distribution des points réalisés par domaine



Le graphique montre que la commune présente des faiblesses surtout dans le milieu des paysages ouverts, mais aussi dans le milieu urbain. Cela vaut également pour le milieu aquatique, mais la commune ne peut pas exercer elle-même une grande influence sur les mesures concernant le milieu aquatique.

Les mesures en milieu ouvert sont difficiles à mettre en œuvre pour la commune, car elle ne possède qu'une seule surface en milieu ouvert. A plus long terme, des discussions doivent avoir lieu avec les agriculteurs sur les possibilités de la mise en œuvre des mesures.

Le programme de travail pour l'année 2023 a donc été formulé sur base de ces résultats. Ainsi il contenait prioritairement des mesures dans le milieu urbain. Les réalisations dans les zones urbaines sont souvent plus visibles pour les citoyens, ce qui permet à la commune de remplir son rôle de modèle. Comme décrit dans les chapitres 1 et 2, l'accent a d'abord été mis sur la création d'une base de données stable pour la future mise en œuvre de mesures. On peut conclure que ces objectifs ont été atteints, comme la base de données sera disponible en octobre 2024 au plus tard (cf. chapitre 2). De plus en analysant la progression de la mise en œuvre du programme de travail 2023, on peut conclure, que la commune a bien atteint ses objectifs de la politique en matière de la nature et des ressources naturelles (cf. chapitre 2 et 4).

Chapitre 4 : Description de la progression réalisée

La commune de Larochette a atteint la certification de base avec 43.35 % et par conséquent elle doit réaliser une progression annuelle de 2 %. Depuis le dernier audit (23.3.2023) la commune de Larochette a atteint un niveau de performance de 45.54 %. Elle a donc réalisé une progression de 2.19 %. La progression annuelle minimale a été atteinte.

Tableau synoptique des mesures réalisées:

Commune de Larochette	Début 2023	Fin 2023	Mesures
1. Stratégie générale	61.47 %	62.06 %	1.2
2. Milieu urbain	38.94 %	45.96 %	2.9 / 2.16 / 2.18
3. Milieu des paysages ouverts	12.08 %	12.08 %	/
4. Milieu aquatique	38.84 %	39.53 %	4.11
5. Milieu forestier	73.1 %	72.86 %	/
6. Communication et coopération	45.26 %	52.63 %	6.3 / 6.9
Total:	43.35 %	45.54 %	/

1. Stratégie

1.2 Budget communal alloué aux mesures de protection de la nature et de l'eau

En 2023 les la moyenne dépenses réelles pour des mesures de protection de la nature et de l'eau ont été calculées de 2018-2022 par rapport au décompte annuel de la commune. Les dépenses de 2018-2022 ont augmenté de 15.900,38 € par rapport à la moyenne des dépenses de 2017-2021. La commune s'est améliorée de 0.2 points.

2. Milieu urbain

2.9 Infrastructures spécifiques en faveur des oiseaux et des chauves-souris

En plus des 25 infrastructures existantes, deux infrastructures pour le cincle plongeur ont été installées. La commune s'est améliorée de 0.2 points.

2.16 Promotion de la gestion, de l'exploitation et de l'aménagement extensifs des surfaces privées

La commune participe activement au programme *Hecken- a Bongerten* du Natur- & Geopark Möllerdall. Cette participation n'a pas encore été imputée lors du premier audit. La commune s'est améliorée de 3 points.

2.18 Eclairage respectueux de la faune sauvage

Les sources lumineuses de l'éclairage public ont été réévalué. Il s'est avéré qu'autres sources lumineuses, pas encore prises en compte, répondent aux critères d'un éclairage respectueux aux chauves-souris et insectes. La commune s'est améliorée de 0.1 points.

4. Milieu aquatique

4.11 Sources proches de l'état naturel

En milieu forestier il existe six sources proches de l'état naturel plus qu'en 2022 (données fournies par l'État). La commune s'est améliorée de 0.3 points.

6. Communication et coopération

6.3 Offre de formation sur la protection de la nature et de l'eau pour le personnel communal

En 2023 le personnel communal a participé à des formations continues externes. La commune s'est améliorée de 1 point.

6.9 Utilisation de bois régional

En 2023, 42.21 m³ de bois régional ont été utilisé dans le cadre de projets publics de constructions. La commune s'est améliorée de 0.4 points.